

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 03

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2021-124

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

APPROBATION DU DOSSIER DE
REALISATION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 27
septembre 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 21 OCT 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
cinq octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette
Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie
Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle,
Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme
Aurélié Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
(par M. Jean-Paul Babef), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Patrice Payet (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint à 17h05 (affaire n° 2021-121), Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe à 17h06 (affaire n° 2021-121), Mme Sophie
Tsiavia à 17h09 (affaire n° 2021-122), M. Jean-Claude
Adois à 17h17 (affaire n° 2021-123), Mme Claudette Clain
Maillot à 17h19 (affaire n° 2021-123).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Zakaria Ali,
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

**ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°8 2-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2007-043 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2008-099 du 19 juin 2008 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la concession d'aménagement « ZAC Fac-Technoport » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu la délibération n° 2020-143 du 1^{er} décembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Vu la délibération n° 2021-073 du 1^{er} juin 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable du public portant sur la modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis, menée sur le fondement de l'article L-103 -2 et suivant du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2021-107 du 7 septembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le dossier de création actualisé de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 15 septembre 2021 ;

Considérant le dossier de réalisation joint en annexe ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Article 2 : de procéder à l'affichage de la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article R.311-9 du Code de l'urbanisme, à savoir en mairie pendant un mois, avec mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le 21/10/2021

ID : 974-219740073-20211005-DL_2021_124-DE

SLOW

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le 21/10/2021

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 974-219740073-20211005-DL_2021_124-DE